

AIDE - MEMOIRE

I. Organisation du plan.

- 1) Le plan d'émigration et de colonisation dont il est question dans cet Aide-Mémoire est dû à l'initiative de l'Union Suisse de Charité (CARITAS). L'Aide Suisse à l'Europe a adopté ce plan de colonisation.

L'Union Suisse de Charité s'occupe intensivement depuis 1936 des problèmes relatifs à l'émigration. Elle a fondé au Brésil (Avaré, Sao Paulo) une école pour les immigrants, afin de leur donner une formation adéquate pour le travail agricole de ce pays. L'Aide Suisse à l'Europe, dans le cadre de ses actions d'aide aux pays victimes de la guerre, s'est toujours occupée de l'angoissante question des réfugiés et a essayé d'y apporter une solution définitive.

- 2) L'Union Suisse de Charité a été fondée en 1901. Elle est soutenue par la Conférence des Evêques Suisses. L'Union Suisse de Charité a joué un rôle capital dans la fondation de l'Aide Suisse à l'Europe et jouit au sein de cette organisation d'une influence prépondérante.

L'Aide Suisse à l'Europe est une fédération des organisations suisses de charité traditionnelles et qui jouit de l'appui officiel du Gouvernement suisse. L'Aide Suisse à l'Europe a reçu depuis 1945, date à laquelle cet organisme a commencé à fonctionner sous le nom de "Don Suisse", des subventions de la Confédération Suisse pour un montant d'environ 160 millions de francs suisses. A ces 160 millions viennent s'ajouter environ 50 millions francs suisses, résultat d'une collecte parmi la population suisse qui a été appuyée par le Gouvernement suisse. Ces fonds ont été utilisés par le canal des organisations membres de l'Aide Suisse à l'Europe pour parer aux souffrances des populations victimes de la guerre dans tous les pays européens.



- 2 -

- 3) L'Union Suisse de Charité, aussi bien que l'Aide Suisse à l'Europe sont dirigées par de hautes personnalités suisses.

L'Union Suisse de Charité a comme président M. le Conseiller National Dr. Wick, et comme directeur général Monseigneur Crivelli. L'Aide Suisse à l'Europe a comme président le Prof. Dr. Ludwig de Bâle et comme secrétaire général M. le Dr. Leupold. La commission d'émigration de l'Aide Suisse à l'Europe a comme président M. le Ministre Redard qui pendant de longues années a été Ministre de Suisse au Brésil.

- 4) Les deux organisations ci-dessus mentionnées ont envoyé au Brésil deux délégués ayant plein pouvoir pour étudier les possibilités d'émigration au Brésil, pour négocier avec les Autorités brésiliennes les questions relatives à l'émigration de réfugiés européens et pour négocier avec les Autorités brésiliennes (Ministère des Affaires Etrangères et Banco do Brasil) les questions financières relatives à cette émigration. Ces délégués sont M. le Dr. Jean Vayda et M. René Bertholet qui depuis dix ans sont les collaborateurs étroits aux services des organisations-membres de l'Aide Suisse à l'Europe, ayant déjà fait leurs preuves. Ces organisations et l'Aide Suisse à l'Europe assument l'entière responsabilité pour les faits et actes de ces deux mandataires. Leur activité est d'ailleurs contrôlée d'une façon suivie par l'Aide Suisse à l'Europe.

II. Exécution du plan.

Ce plan comporte l'émigration au Brésil de 500 familles paysannes de Souabes du Danube. Il s'agit de la première étape d'un plan plus vaste dont il est question dans la lettre du Conselho de Imigração e Colonização du 12 août 1950, qui a été adressée au délégué général, M. le Dr. Jean Vayda de la "Uniao Suíça de Caridade" (Union Suisse de Charité) au Brésil.

Il s'agit en l'occurrence de coloniser dans l'Etat de Goiaz 25'000 ha. avec un équipement agricole moderne.

- 3 -

Le plan de financement élaboré par les délégués de l'Aide Suisse à l'Europe à Rio de Janeiro après leurs discussions très poussées auprès du Banco do Brasil et auprès de la Division Economique du Ministère des Affaires Etrangères du Brésil peut se résumer de la façon suivante:

- 1) Le Banco do Brasil donne à l'Aide Suisse à l'Europe une concession pour l'importation de marchandises suisses qui s'effectuera par les importateurs traditionnels au Brésil. Le montant de ces importations s'élève à 30'000'000 de francs Suisses environ. La liste de ces marchandises comprend environ 70% d'"essentials" et environ 30% de "non-essentials".
- 2) Le paiement des marchandises en francs suisses ne s'effectuera pas immédiatement après leur importation au Brésil. Le Banco do Brasil s'engagera à virer les francs suisses qu'en un ou deux ans après l'inscription en "conta grafica" des montants facturés des marchandises importées. C'est à dire que le Banco do Brasil aura à sa disposition environ 130'000'000 de Cruzeiros pendant un ou deux ans sans avoir le besoin de payer des intérêts.
- 3) Les exportateurs suisses ont un intérêt croissant à maintenir leur position sur le marché brésilien. Ils sont prêts à donner à l'Aide Suisse à l'Europe des crédits à long terme en faveur de son plan de colonisation, s'ils ont la possibilité de recevoir des licences d'importation. Ce problème a été discuté avec eux. Ces crédits à long terme qui sont en réalité une diminution de leurs profits immédiats suffiront pour financer la colonisation prévue par l'Aide Suisse à l'Europe.
- 4) Les Banques Suisses sont prêtes à financer les exportateurs suisses pour cette période de un ou deux ans ci-dessus mentionnée et cela grâce au concours de la garantie

- 4 -

du Gouvernement suisse destinée à couvrir les risques inhérents aux exportations. Le Gouvernement suisse contribuera donc par le truchement de cette garantie de l'Etat à la réalisation du plan de l'Aide Suisse à l'Europe.

- 5) L'Aide Suisse à l'Europe est prête à assurer les services sociaux de cette entreprise (émigration et colonisation de 500 familles paysannes). Ils comportent la sélection des candidats à l'émigration, des cours préparatoires avant le départ (langue portugaise, connaissance du Brésil, etc.), l'assistance sociale au départ, pendant le transport, à l'arrivée, une assistance médicale et sociale sur le lieu même de la colonisation pendant une durée de 5 ans. Le budget de ces services sociaux est de francs suisses 500'000 environ qui seront payés par le Gouvernement suisse à fonds perdu en faveur du plan de colonisation de l'Aide Suisse à l'Europe.
- 6) L'organisation de la colonisation sera faite sans une forme coopérative. Il est prévu de créer au Brésil une Société de crédit réel, mi-brésilienne, mi-suisse, qui aura la tâche de fiscaliser la coopérative et d'assurer le bon fonctionnement de cette dernière. La coopérative sera liée à cette Société de crédit réel de telle façon qu'elle sera obligée de rembourser les crédits qu'elle aura reçus par son intermédiaire. Il est entendu que les fonds ainsi récupérés par la Société de crédit réel seront utilisés pour la réalisation de nouveaux plans de colonisation, naturellement en tenant compte des engagements pris par l'Aide Suisse à l'Europe à l'égard des exportateurs suisses en ce qui concerne les crédits à long terme, que ces derniers auront accordé à l'Aide Suisse à l'Europe.

III. Avantages pour le Brésil.

- 1) La colonisation de 25'000 ha dans l'Etat de Goiaz avec des méthodes modernes d'équipement agricole par 500 familles de

- 5 -

Souabes du Danube ayant des traditions colonisatrices incontestables.

- 2) Le Brésil réalise cette oeuvre de colonisation sans que pour cela l'Etat soit obligé de déboursier une somme quelconque ou d'ouvrir un crédit quelconque en faveur de l'oeuvre de colonisation.
- 3) Le Brésil importe pour 130'000'000 Cruzeiros de marchandises suisses dont plus de 70% sont des "essentials" dans une période où l'industrie mondiale est accablée par le réarmement et cela sous des conditions de crédit de un à deux ans. Cette forme d'importation correspond à la politique actuelle du Brésil, dite "stock pile" avec paiement des marchandises importées un ou deux ans après leur importation, avec la différence que dans notre cas le Banco do Brasil recevra les 150 millions de Cruzeiros immédiatement après l'arrivée des marchandises au Brésil.
- 4) Les prix des marchandises ainsi importées ne seront pas plus élevés que ceux pratiqués sur le marché brésilien.